



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE SAINT MEDARD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 2023 (EXERCICE CLOS LE 29/02/2024)

Compte-rendu

LIEU : FOYER RURAL

DATE : VENDREDI 19 JUILLET 2024 À 18H30

- Rapport moral de la Présidente et vote

Le concert du 16 juillet, à l'église (Clémence Schiltz, viole de gambe) **a été un succès** : 75 participants, une recette de 1145€ dont il faut déduire la rémunération de la musicienne (250€), le pôt (55€) et une contribution à la paroisse Le solde s'établit à 810€.

La présidente remercie les bénévoles qui ont contribué à l'organisation de l'évènement (communication, aspects matériels). Les participants ont pour la plupart été satisfaits : qualité de la musique, ambiance détendue du concert, bonne sonorité de la viole de gambe dans l'église. Certains notent cependant la nécessité d'utiliser une sono pour les intervenants qui s'expriment oralement.

Calendriers : doit-on reconduire l'opération ? L'an dernier 50 calendriers ont été réalisés, 45 ont été vendus pour un prix de 15€/calendrier. 5 n'ont pas été vendus. Le bénéfice de l'opération qui repose sur une forte mobilisation de plusieurs personnes (photos, réalisation du calendrier lui-même, vente) n'a rapporté que 150€ (une fois les frais déduits). Plusieurs options sont évoquées pour maintenir la réalisation du calendrier : réduire les coûts en limitant le calendrier à un recto verso comportant 6 mois chacun, diminuer le format ? Fixer un prix minimal et proposer aux acheteurs qui le souhaitent de compléter par un don ? Pour améliorer l'attractivité du calendrier, il est proposé de le centrer l'an prochain sur l'église et la restauration qui va s'engager des retables. Au terme des échanges, aucune décision n'est prise.

Ouverture de l'église : l'église reste aujourd'hui fermée en permanence alors qu'elle pourrait faire l'objet de visites compte tenu de sa qualité. Différentes options sont évoquées pour permettre son accès aux personnes qui le souhaiteraient : proposer aux visiteurs de chercher et rapporter la clé à la mairie contre le dépôt d'une carte d'identité (les jours d'ouverture de la mairie). Cette option met la mairie en responsabilité en cas de vol ou de dégradation. Elle obligerait un représentant de la municipalité à contrôler la bonne fermeture de l'église. Une autre option proposée par le délégué paroissial est de laisser sur la porte de l'église son numéro de téléphone afin que les visiteurs potentiels puissent venir chercher la clé chez lui.

Journées européennes du patrimoine

Elles auront lieu les 21 et 22 septembre. L'an dernier l'église est restée fermée. Les années précédentes, elle était ouverte avec des permanences, sans qu'il y ait de visiteurs.

Cette année, Chomiar organise le 22 septembre une journée « gourmande » prévoyant plusieurs haltes dans des lieux emblématiques du village. Il est important que ce jour-là, l'église soit ouverte. Des précisions seront données ultérieurement par Chomiar sur le déroulé de cette journée.

Restauration des retables et objets classés aux monuments historiques : suites données à l'étude réalisée en 2023

La mairie a consulté 5 ou 6 entreprises de restauration spécialisées. Seule une a répondu : Marion Naudin, restauratrice, associée à Julien Muller menuisier-ébéniste, tous deux basés non loin de St Médard, à St Germain

du Bel Air. Après une visite de l'église et sur la base de l'étude préalable réalisée l'an dernier par l'atelier Parrot, ils ont fourni des devis pour chaque retable et objet à restaurer. Ces devis sont incomplets. Ils comportent une phase 1, chiffrée au total, pour les 4 devis, à 34.500€ pour le démontage, le transport, le nettoyage et le traitement contre les insectes xylophages ainsi que l'élaboration de propositions opérationnelles de restauration qui feront l'objet d'une phase 2. Cette phase 2 sera chiffrée à ce moment. Ces devis ont été élaborés sous le contrôle de Guillaume Bernard, conservateur des antiquités à la Direction des Affaires culturelles. Leur montant total ne devrait pas dépasser 100.000€. La mairie attend des subventions qui devraient couvrir la dépense : DRAC : 25.000€, Région : 20.000€, Département : 20.000€, Grand Cahors : 20.000€ ; Le solde, 15.000€ devrait être apporté par l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Saint Médard. La mairie devra néanmoins souscrire un emprunt, car elle devra avancer les sommes, les subventions ne sont versées qu'une fois la dépense effectuée et les travaux réalisés. L'ambition du conseil municipal est d'engager la phase 1 en 2025, voire fin 2024, puis la phase 2 en 2026.

Afin de sensibiliser et associer les habitants du village à la rénovation de leur église, il est proposé d'organiser cet automne une visite de l'église avec la restauratrice, afin qu'elle présente les travaux prévus.

Le rapport moral de l'association est adopté par l'Assemblée générale qui donne son accord notamment aux devis présentés pour la rénovation,

- **Rapport financier de la trésorière et vote :**

Le bilan comptable de l'association court du 1^{er} mars au 29 février. Le solde de trésorerie au 29 février 2024 est de 15734,45€. Le résultat bénéficiaire de l'année est de 1825,54€ Il est alimenté par les événements organisés par l'association : le concert 2023, la vente de calendriers, la participation au marché de Noël, ainsi que par les cotisations et les dons ainsi que les produits bancaires (voir détail du bilan comptable en annexe).

Pour mémoire, les cotisations de l'exercice 2024 à l'association sont dues au 1er mars. Son montant de base est de 7€. Des dons complémentaires sont acceptés. Cette somme peut être réglée auprès de Danièle Levasseur en liquide ou par chèque au nom de l'association. Il est également possible de faire un virement sur le compte de l'association :

RIB : Association de sauvegarde de l'Eglise de Saint-Médard
FR76 1120 6000 9045 0330 3000 056

Le bilan financier de l'association est approuvé par l'Assemblée générale.